

## ONT VOTE CONTRE:

MM.	MM.
Anderson (Toronto-High-Park),	Macdonald (l'hon. M.),
Barber,	Macdonald
Bell (Hamilton-Ouest),	(Richmond-et-Cap-Breton-Ouest),
Bell (St-Antoine),	MacLaren,
Bell (St-Jean-Albert),	MacNutt,
Black (Halifax),	McGibbon,
Bowen,	McGregor,
Brady,	McRae,
Cahan,	Maloney,
Casselmann,	Matthews,
Chaplin,	Maybee,
Charters,	Peck,
Cowan,	Pettit,
Dickie,	Preston,
Duff,	Price,
Edward (l'hon. M.),	Quinn,
Edwards	Rennie,
(Waterloo-Sud),	Robinson,
Embury,	Ross (Kingston),
Esling,	Ryckman,
Fraser,	Ryerson,
Garland (Carleton),	Simpson,
Gott,	Smoke,
Grimmer,	Spence (Parkdale),
Guerin,	Stevens,
Guthrie,	Stewart (Leeds),
Hanson,	Stinson,
Harris,	Stirling,
Hodgins,	Thompson,
Howard,	Tolmie,
Jacobs,	Tummon,
Jones,	White (London),
Kaiser,	Young (Toronto-Nord-Est),
Kay,	Young
Ladner,	(Weyburn).—67.

Le Chambre se forme en comité général et passe à l'examen des articles du projet de loi, sous la présidence de M. Johnston.

M. CAHAN: Je désire faire observer qu'un amendement conçu exactement dans les mêmes termes a été repoussé hier soir par une forte majorité.

M. SPENCER: Le vote n'a pas été pris.

M. CAHAN: Il y a eu un vote par assis et levé et l'amendement a été rejeté. Je ne suis intéressé d'aucune façon dans la Sun Life Assurance Company, ni au point de vue politique ni autrement. Je porte une assurance de \$2,500 que j'ai prise au début de ma carrière et qui est maintenant acquittée. La compagnie Sun Life,—c'est un fait établi,—est l'une des compagnies financières les mieux administrées du pays et peut-être du monde entier. L'année dernière, elle a fait 63 p. 100 de son chiffre d'affaires en dehors du Canada. Et vu qu'elle augmente constamment son chiffre d'affaires, il est probable que le pourcentage des affaires à l'étranger atteindra cette année 70 p. 100. Cette compagnie augmente ses affaires aux Etats-Unis, où elle jouit de la plus haute réputation; elle a aussi tout particulièrement augmenté son chiffre d'affaires

en Angleterre, où sa réputation est excellente. La principale raison d'être du bill en délibération, c'est que la charte de la compagnie, qui lui fut octroyée il y a soixante-cinq ans par l'ancien parlement du Canada-Uni, fixait son capital autorisé à 4 millions de dollars.

Par d'autres lois subséquentes du parlement canadien, jadis, le capital autorisé de la compagnie fut confirmé à 4 millions de dollars. Vers 1870, un bill fut adopté pour autoriser la compagnie à appliquer 2 millions de son capital à l'assurance contre les accidents et à d'autres branches d'assurance de même nature. Un ou deux ans plus tard, la politique générale, en ce qui regarde les compagnies d'assurance sur la vie au Canada, fut élaborée. Ce programme visait à restreindre les opérations des compagnies d'assurance sur la vie; c'est alors que la Sun Life, ainsi que plusieurs autres compagnies, s'adressèrent au Parlement et demandèrent à mettre au rancart la division de l'assurance contre les accidents; elle abandonna ce système d'assurance.

Depuis cette époque, on constate par les rapports de la compagnie que son capital autorisé est toujours resté au chiffre de 4 millions de dollars. La division de l'assurance du département des Finances, jusqu'à l'année dernière, a toujours constaté dans ses rapports que le capital autorisé de la Sun Life était de 4 millions de dollars. Cependant, il y a quelque temps, à propos de la réassurance de risques provenant des compagnies d'assurance syndiquées d'Angleterre,—car ces compagnies anglaises répartissent leurs risques entre les compagnies canadiennes et américaines,—on souleva en Angleterre la question de savoir quel est le chiffre du capital acquitté que possède la Sun Life. On m'informe que la question fut soulevée de cette manière-ci: Afin de transporter les risques assumés par les compagnies syndiquées d'Angleterre aux compagnies étrangères,—et la Sun Life est une compagnie étrangère aux yeux des compagnies anglaises,—il est nécessaire que la cession et la répartition des polices d'assurance sur la vie des compagnies d'Angleterre aux autres compagnies, soient faites avec l'approbation des tribunaux, et c'est comme cela que la question fut soulevée devant un tribunal en Angleterre. Une enquête fut instituée afin de savoir exactement quel est le chiffre du capital de la Sun Life. Or, la compagnie informa le juge qu'elle avait toujours cru et croyait encore que son capital autorisé était de 4 millions de dollars, dont une certaine partie est acquittée. Or, le magistrat déclara que le capital acquitté d'une compagnie d'assurance constitue la plus forte